DEUX-SÈVRES
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Elodie TRUONG
Conseillère départementale du canton de Niort 2

Monsieur Christian LAMBERTIN
Président de la Commission d'Enquête Publique
Siège de l'enquête publique
Mairie de Mauzé sur le Mignon
2 place de la Mairie
79210 MAUZE SUR LE MIGNON

ET/IP

Niort, le 21 mars 2017

Monsieur le Président,

J'ai participé à la réunion publique du 15 mars dernier à Aiffres relative au Contrat Territorial de Gestion Quantitative de l'Eau Sèvre Niortaise, Marais Poitevin, en tant qu'élue du territoire concerné, les Deux-Sèvres et l'agglomération niortaise, et je me suis rendue à la consultation de l'enquêteur public à Aiffres.
Ce projet, par son ampleur et son impact potentiel, demande le plus large débat possible et interpelle fortement les habitants des communes concernées et au-delà.

Evidemment, la question de l'eau est au cœur des préoccupations liées à l'urgence climatique. Le bassin de la Sèvre Niortaise est une « zone déficitaire en ressource » au plan de la rareté de l'eau. Cette considération de la ressource concerne donc tous les usages de l'eau. Le dossier présenté prouve le besoin d'une amélioration de la cohérence de la politique de l'eau et de la politique agricole.
Il met aussi en évidence le fait que la politique de gestion de cette ressource, en tant que bien commun, doit gagner en transparence et en intelligibilité pour tous les citoyens.

Partant du principe que les objectifs de l'harmonisation des différents usages de l'eau doivent garantir une eau potable à partir d'une eau de qualité, un bon état des milieux et la régulation de l'usage de l'eau commerciale, l'enjeu complexe dans ce projet consiste à dégager le sens de l'intérêt général au-delà des conflits d'usage.
J'ai donc bien noté, lors de la présentation du projet, que celui-ci s'inscrivait dans les objectifs du SDAGE et du SAGE (Agence de l'eau Loire-Bretagne), qu'il a reçu l'aval de la Commission locale de l'eau et celui de l'Etablissement public du Marais Poitevin ainsi que des syndicats d'eau potable (SEV).

IMPRIM'VERT®

Conseil départemental : Mail Lucie Aubrac - CS 58880 - 79028 NIORT CEDEX - Secrétariat : 05 49 06 78 07
Domicile : 77 rue de Souché - 79000 NIORT
Portable : 06 22 84 62 55

Cependant, ce projet pose beaucoup de questions aux habitants des sous-bassins concernés.

Je souhaite notamment revenir sur la qualité de l'eau (objet de mes questions en réunion publique). Notre département ne fait pas figure d'exemple sur ce point. Nous savons que la qualité de l'eau brute prélevée pour l'eau potable a une incidence sur les traitements nécessaires à sa consommation et sa présentation, donc sur son coût. Et que cette qualité est sensible aux pollutions externes, notamment celle des sols agricoles. Elle a également une incidence sur la faune piscicole et les activités de mytiliculture et ostréiculture au niveau de l'estuaire de la Sèvre. Or, sur ce sujet des activités agricoles concernées, nous avons eu peu de précisions de la part de la Coopérative de l'eau (répartition précise par type d'exploitations irrigantes porteuses du projet : cultures céréalières, maïs, et autres cultures fourragères ou protéagineux, poli-élevages etc.). Cet investissement public doit, à mon sens, favoriser le développement d'entreprises agricoles dont les pratiques diminuent significativement les pollutions en pesticides et nitrates pour notre santé et celle de l'environnement.

Par ailleurs, le dossier reprend les termes du SDAGE sur la définition des retenues de substitution et relève leur intérêt pour les milieux mais aussi la complémentarité de ces équipements avec des mesures d'économies d'eau et de pratiques agro-environnementales.
Il aurait été intéressant que les porteurs de projet fassent état d'un plan d'engagement dans cette voie. Le niveau des prélèvements envisagés aujourd'hui, et projetés à l'appui du dossier, est susceptible d'être modifié demain au regard de l'évolution climatique.
Tout projet de retenue actuel doit se construire dans la perspective de l'urgence climatique. En conséquence, il paraît nécessaire de prévoir la complémentarité d'actions concrètes (techniques d'irrigation, goutte à goutte ou autres méthodes plus innovantes) pour une plus grande efficience de l'usage de l'eau et une évolution des pratiques agricoles pour une plus grande sobriété en ressource.

Le troisième point que je souhaite relever est la dimension collective de ce projet et l'extension de sa gouvernance à la sphère publique.
Ces réserves, qui seront financées à 70 %, voire plus, par les deniers publics, devraient être exploitées par une instance de gestion ouverte à tous les usagers de l'eau pour deux raisons : la part publique de l'investissement, et surtout la nature de la ressource stockée, à savoir l'eau, bien commun de la nation.
Les dirigeants de la coopérative entreprise de l'économie sociale et solidaire, soulignent le portage collectif de cette action de stockage. Mais la coopérative reste une société privée détenue par les coopérateurs associés, à savoir les agriculteurs concernés.
La proposition d'une gouvernance spécifique et innovante, évoquée en tant que piste de travail, lors de la réunion publique, ne nous a pas été présentée dans ce dossier. Il serait innovant d'aller vers une structure démocratique permettant de mettre autour de la table tous les intéressés pour réguler conjointement les conflits d'usage.
La concertation des acteurs dans une instance publique de gestion pourrait ainsi :

- garantir les usages, et gérer les conflits d'usage,
- orienter les pratiques vers des approches agricoles avec un plan d'actions concrètes
- prioriser l'accès des exploitations engagées dans un processus vertueux d'amélioration des sols agricoles, maraîchage, bio...
- évaluer, régulièrement, l'impact réel et constaté sur les milieux.

Je vous expose enfin un dernier avis sur l'étendue physique du projet qui m'interroge. L'impact paysager et foncier de ces réserves est très important. D'une part, il est impératif que ces projets ne menacent pas les projets de développement et d'installations nouvelles d'exploitations agricoles. D'autre part, l'étude d'impact menée projette une bonne réponse des milieux aquatiques. Cependant, nous ne disposons que d'une seule étude d'impact. Or, une seule étude ne peut décrire qu'un point de vue unique. Ceci appelle à réévaluer le projet de façon globale et envisager son déploiement par étapes afin de pouvoir réaliser des constats d'impact plus précis.

Pour conclure, je n'oublie pas la dimension agricole du projet et je mesure son importance pour que les coopérateurs concernés développent leur entreprise et sécurisent et l'accès à l'eau dans ce contexte de la raréfaction de la ressource. Mais ce projet doit, à mon sens, être enrichi de précisions majeures et être ré-orienté dans sa perspective. Cet investissement public engage le territoire pour le futur et suppose la démonstration d'une volonté forte d'aller vers des pratiques de gestion de l'eau vertueuses pour tous, participant à la transition écologique de nos modèles économiques.

Je vous remercie de verser cet avis à l'enquête publique et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Elodie TRUONG